

# SKI CLUB CLUSIEN



Maison de la Montagne 5 avenue des Lacs 74300 Cluses 04 50 96 49 62 www.skiclubclusien.org contact@skiclubclusien.org

# Règlement intérieur

# Article 1. Types de membres

Le Club se compose de 3 types de membres :

- actifs : les adhérents du Club qui sont à jour de leur cotisation et en possession d'un titre fédéral

en cours de validité. Ils peuvent prendre part à toutes les activités proposées par le Club.

(sorties ski, cours, randonnées, sorties estivales, voyages, etc.)

- dirigents : les membres du comité directeur ainsi que les moniteurs qui sont à jour de leur cotisation et

en possession d'un titre fédéral en cours de validité. Ils proposent, organisent et peuvent prendre part à toutes les activités du Club. (sorties ski, cours, randonnées, sorties estivales,

voyages, etc.)

- passifs : les adhérents du Club qui sont à jour de leur cotisation. Ils n'ont pas accès aux sorties ski,

uniquement aux activités estivales (randonnées, voyages, etc.) sous réserve de bénéficier

d'une couverture assurance adéquate à l'activité.

Nota: le comité directeur peut solliciter un membre actif pour l'organisation d'un événement et lui donne, à ce titre, la possibilité de participer aux réunions du comité directeur avec voix consultative.

# Article 2. Adhésion

Le tarif de l'adhésion se calcule de la manière suivante :

- membres actifs et dirigeants : cotisation annuelle + coût de la carte USCA + coût du titre fédéral.

- membres passifs : cotisation annuelle + coût de la carte USCA.

Pour simplifier l'encaissement, le montant de l'adhésion est arrondi à l'euro supérieur.

Une carte de membre (USCA) est remise à chaque personne ayant adhérée au Club.

#### Article 3. Cotisation annuelle

Pour les membres actifs, le montant de la cotisation annuelle est fixé à :

- enfant de moins de 10 ans :  $4 \in$  - jeune entre 10 et 18 ans :  $8 \in$  - adulte de plus de 18 ans :  $11 \in$ 

Pour les familles qui prennent un titre fédéral familal (à partir de 3 personnes), la cotisation globale est figée à celle d'un membre actif adulte.

La cotisation annuelle des membres dirigeants est fixée à 1 € et celle des membres passifs à 11 €.

# Article 4. Affiliation à la Fédération Française de Ski

Le Club est affilié à la Fédération Française de Ski. (FFS)

Le Comité Régional de Ski du Mont-Blanc est l'organe déconcentré de la FFS. Il est dépositaire de l'autorité fédérale sur le territoire de la Haute-Savoie. En étant rattaché au Comité Régional, le Club s'engage à :

- payer les cotisations de la FFS et du Comité Régional,
- se conformer entièrement aux statuts et règlements de la FFS et du Comité Régional,
- se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits statuts et règlements.

La possession d'un titre fédéral en cours de validité est obligatoire pour toute personne désirant participer aux sorties ski du Club.

Le montant des titres fédéraux est fixé annuellement par le Comité Régional. Un tableau résumant les différents titres, les assurances associées, ainsi que les tarifs est affiché au local et disponible sur le site internet du Club.

Le titre fédéral de base comprend :

- la part FFS,
- la part Comité Régional,
- l'assurance Responsabilité Civile.

Il est valable du 15 Octobre de l'année en cours au 14 Octobre de l'année suivante.

#### Article 5. Adhésion à l'USCA

Le Club est membre de l'Union des Ski Clubs Alpins; il adhère aux valeurs de cette association: « entretenir l'esprit associatif dans notre région et assurer les relations de partenariat avec les stations. »

Cette adhésion lui permet de bénéficier des tarifs négociés auprès des domaines skiables et d'en faire exclusivement profiter ses membres. (Tarifs individuels et groupes)

Une brochure récapitulant les valeurs et les avantages de l'USCA est remise lors de l'inscription à la permanence. Le tableau résumant les tarifs individuels des stations est disponible sur le site internet du Club.

# **Article 6. Inscription**

Pour toute inscription au Club, chaque personne devra se rendre à la permanence munie :

- d'une fiche d'adhésion dûment complétée, (disponible au local du Club et téléchargeable sur le site)
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de glisse datant de moins de 3 mois,
- d'un moyen de paiement par chèque ou en espèces.

Pour les enfants mineurs, l'inscription doit se faire par un représentant légal.

En contre-partie de ces éléments, ainsi que du règlement de l'adhésion, le Club délivre à chaque membre :

- son titre fédéral, (uniquement pour les membres actifs et dirigeants)
- les brochures d'assurances et les avantages accordés aux licenciés de la FFS,
- sa carte USCA nominative, (elle fait office de carte du Club)
- le calendrier des sorties de la saison.

#### Article 7. Sorties du dimanche

Le Club organise des sorties dans des stations différentes de Haute-Savoie tous les dimanches de la saison. Il propose 8 à 10 cours de ski alpin sur piste, hors piste et d'initiation freestyle. Une sortie avec passage des étoiles ainsi qu'une course clos les cours. La saison se termine par une Grande Sortie. (généralement en Savoie)

Les journées se déroulent de la manière suivante :

- transport en car : départ à 8h00 du parking Claude Antoine, (peut être avancé en cas de sorties 'lointaines')
- distribution des forfaits et des plans de la station,
- encadrement et enseignement par des moniteurs fédéraux uniquement le matin,
- pique-nique, (collectif ou non)
- après-midi libre : chacun skie sous sa propre responsabilité,
- retour en car : entre 16h00 et 16h30.

Il est demandé à chaque membre d'avoir sur soi :

- son titre fédéral,
- sa carte USCA.
- une déclaration d'accident,
- son forfait,
- le plan de la station.

Attention : le Club assure l'encadrement par le biais de ses moniteurs fédéraux uniquement le matin.

En dehors de ces cours, la responsabilité du club n'est pas engagée!

# Article 8. Accès aux cours

#### Cours de ski alpin sur piste

Les premières sorties sont prévues dans des stations adaptées aux membres débutants : il leur est donc fortement conseillé de ne pas les râter. Par ailleurs, à partir du troisième cours de la saison, l'accès sera refusé aux membres débutants qui n'auront pas suivi au moins l'un des deux premiers cours. En effet la progression est tellement importante au début de l'apprentissage du ski que l'écart se creuse rapidement entre les débutants si certains sont moins assidus que d'autres. (Le club ne peut pas se permettre d'encadrer des nouveaux skieurs débutants au cours de la saison.)

Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants doivent impérativement être équipés de vêtements chauds et isolants (couvrants y compris les mains), d'un masque de ski et d'un casque.

Ils pourront se voir refuser l'accès aux cours en cas de manquement à cette règle de bons sens.

Une chasuble de couleur vive sera remise dans le car à chaque enfant par le responsable du matériel. Ils doivent la porter pendant toute la durée du cours et la rendre au retour de la sortie.

Le port d'accessoires de sécurité (casque, dorsale, etc.) est fortement conseillé pour les adultes.

Le Club ne prête ni ne loue aucun matériel; chaque membre doit apporter son propre équipement correctement réglé.

Afin de faciliter le chargement/déchargement des soutes du car, de permettre l'identification et le respect du matériel de chacun, il est recommandé d'utiliser des housses ou des sacs identifiés : noter son nom, mettre un repère visuel. (type morceau de scotch de couleur, une ficelle, etc.)

#### Cours de ski alpin hors piste

Un cours de ski « toutes neiges » et proposé aux membres dont le niveau de ski est suffisant, en fonction des conditions d'enneigement. Pour participer à ce cours, il faut impérativement être muni d'un DVA, d'une pelle et d'une sonde. Le moniteur pourra refuser l'élève s'il n'est pas équipé de cet équipement ou s'il estime que le niveau de ski de l'élève est insuffisant.

Le club peut prêter le matériel dans la limite du nombre d'équipements disponibles. (5 packs complets) Dans ce cas, il devra être retiré à la permanence du vendredi et rendu au responsable du matériel au retour de la sortie.

### Initiation freestyle

Des initiations au ski freestyle seront proposés. Pour des raisons évidentes de sécurité, les membres désiront s'y essayer devront être équipés d'un casque, d'une dorsale ainsi que d'un short de protection protégeant le coccyx. L'accès à ces initiations est conditionné au strict respect des consignes de sécurités indiquées par le moniteur.

# Article 9. Accompagnement des enfants

- L'inscription aux cours est ouverte aux enfants de plus de 6 ans.
- Les enfants âgés de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un représentant légal.
- Les parents qui désirent inscrire leurs enfants mineurs devront soit venir les chercher à la station à la fin des cours, soit les laisser skier l'après-midi sous leurs propres responsabilités.

En aucune manière la responsabilité du Club ne saurait être engagée en cas d'accident survenu en dehors des cours encadrés par les moniteurs fédéraux !

#### Article 10. Assurances

Il est fortement recommandé aux membres de ne pas apporter ou de laisser des objets de valeurs sans surveillance. En effet, le Club et les assurances proposées pour les activités n'assurent pas le matériel et les effets personnels des membres contre les sinistres tels que le vol, l'incendie, etc. Ils assumeront donc seuls les risques des sinistres. Par conséquence aucune poursuite, réclamation ou quelconque action de demande d'indemnisation ne pourra être engagée à l'encontre du Club ou de ses dirigeants.

### Article 11. Transport avec chauffeur

L'accès au véhicule loué par le Club sera uniquement réservé à ses membres titulaires d'un titre fédéral en cours de validité.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans tous les véhicules qui en sont équipés. Aucun procès-verbal ne sera payé par le Club pour un non-port de la ceinture.

Il sera demandé à chaque membre le plus grand respect de tous les moyens de transport utilisés par le Club : propreté et état.

Il est interdit de fumer, de boire et de manger dans les moyens de transport.

Le tarif par personne est le suivant :

- Enfant de moins de 10 ans : gratuit - Jeune entre 10 et 18 ans :  $3 \in$ - Adulte de plus de 18 ans :  $6 \in$ 

Pour la Grande Sortie, le tarif par personne est le suivant :

- Jeune de moins de 18 ans : 8 ∈ - Adulte de plus de 18 ans : 12 ∈

En cas d'absence au départ d'une sortie, la participation aux frais de transport reste acquise au Club; le montant du forfait sera lui resitué sous forme d'un avoir valable lors d'une prochaine sortie de la saison en cours.

#### Article 12. Transport sans chauffeur

Un strict respect du code de la route devra être appliqué. En cas d'infraction constaté par les représentants de la force publique, le membre fautif devra assumer les conséquences de ses actes.

Les véhicules loués sans chauffeur par le Club ainsi que les véhicules personnels mis à disposition pour une sortie devront être nettoyés par les participants après l'activité.

Les membres du Comité de Direction qui engagent des frais avec leur véhicule personnel pour représenter le Club peuvent se les faire rembourser. Ils doivent adresser une demande de remboursement au trésorier jusqu'à un mois avant la date de clôture des comptes du Club. Le remboursement est calculé de la manière suivante : indemnité kilométrique légale en vigueur + frais de péage + frais de stationnement.

### Article 13. Inscription aux sorties

Les inscriptions se feront lors de la permanence du vendredi soir au local du club, à la Maison de la Montagne, aux horaires suivants :

18h00 - 20h30 de Décembre à Janvier.

19h00 - 20h30 de Février à Avril.

Dans la mesure du possible il est préférable de :

- s'inscrire à la permanence du vendredi,
- faire l'appoint pour les règlements en espèces ou de faire un chèque à l'ordre du 'Ski Club Clusien',

Les membres qui préfèrent attendre le dimanche matin pourront accéder au car uniquement sous résèrve de places disponibles !

#### Article 14. Locaux

Il est demandé à chaque membre de respecter la propreté et l'état du local du Club.

Il est interdit de fumer dans cette salle, en respect de la loi Evin.

# Article 15. Nouvelle adhésion suite exclusion

Toute personne ayant fait l'objet d'une exclusion et sollicitant une nouvelle adhésion devra présenter sa candidature au Comité de Direction. Ce dernier pourra refuser cette candidature de manière discrétionnaire.

#### Article 16. Droit à l'image

Tout membre accorde au Club le droit d'utiliser son image.

# Article 17. Conditions générales

L'adhésion de tout membre au Club entraîne son acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

En cas de non-respect de l'une de ces dispositions par un membre, le Comité de Direction pourra prendre à son encontre les sanctions qu'il jugerait adéquates, celles-ci pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive.

Le présent règlement intérieur a été approuvé par l'Assemblée Générale du Ski Club Clusien, en date du 14 Novembre 2014.

Les montants des cotisations et du prix du car ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du Ski Club Clusien, en date du 14 Novembre 2014.

Président	Secrétaire